

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0133/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Chaussée de Waterloo 862

Identité du demandeur : Tricatel s.p.r.l. Monsieur De Valkeneer Vincent

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39775-2011 : **la création d'un espace fumeur Horeca et la demande de régularisation d'une terrasse**

Zone :

PRAS : zones mixtes

en liseré de noyau commercial

le long d'un espace structurant

PRAS : zones mixtes, en liseré de noyau commercial, le long d'un espace structurant

PPAS : 51 5agrb DU 26/10/1989 en zone d'habitat en ordre continu avec front commercial

Motifs principaux de l'enquête :

application de l'art. 153 §2. al 2&3 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses)

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule du **30/05/2011** au **13/06/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 29 juin 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **13/06/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 29 juin 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 24/05/2011.

Le secrétaire communal,
Frieda THEYS

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0134/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Chaussée d'Alseberg 1324

Identité du demandeur : Monsieur VAN EETVELDE Nicolas

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39877-2011 : **la transformation d'une unifamiliale à front de voirie (modification du PU 36436)**

Zone :

PRAS : zones de forte mixité

le long d'un espace structurant

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.6 du titre 1 du RRU (toiture - hauteur)

L'enquête publique se déroule du **30/05/2011** au **13/06/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 29 juin 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **13/06/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 29 juin 2011** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 24/05/2011.

Le secrétaire communal,
Frieda THEYS

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0135/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Edith Cavell 92

Identité du demandeur : T.C. Uccle Churchill a.s.b.l. Monsieur Allègre Franck

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39923-2011 : **la pose d'une bulle gonflable amovible sur l'emplacement de trois terrains de tennis**

Zone :

PRAS : zones de sports ou de loisirs de plein air

Motifs principaux de l'enquête :

application de la prescription particulière 13.a13 du PRAS (projets de construction dont l'emprise au sol dépasse 200 m²)

L'enquête publique se déroule du **30/05/2011** au **13/06/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 29 juin 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **13/06/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 29 juin 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 24/05/2011.

Le secrétaire communal,
Frieda THEYS

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0136/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Napoléon lot 2

Identité du demandeur : Château Vert s.p.r.l. Monsieur Letier Charles

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39893-2011 : **la construction d'une villa unifamiliale**

Zone :

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : 48bis et ter (AGRB 10/06/1193)

PL : 509 (03/03/2010) lot 2

Motifs principaux de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un permis de lotir)

L'enquête publique se déroule du **30/05/2011** au **13/06/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 29 juin 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **13/06/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 29 juin 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 24/05/2011.

Le secrétaire communal,
Frieda THEYS

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0137/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue de la Chênaie 26

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Grégoire DEBAEKE et Sophie HUBLET

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39927-2011 : **l'extension et la rénovation d'une maison unifamiliale**

Zone :

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.4 du titre 1 du RRU (profondeur de la construction)

dérogation à l'art.11 du titre 1 du RRU (aménagement de la zone de recul)

L'enquête publique se déroule du **30/05/2011** au **13/06/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 29 juin 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **13/06/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 29 juin 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 24/05/2011.

Le secrétaire communal,
Frieda THEYS

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER